



CONVENTION D'UTILISATION OCCASIONNELLE Salle des Fêtes

Entre

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jeoire ou un de ses représentants,

d'une part,

Et (Nom, Prénom ou Nom de l'association)

Adresse : _____

Téléphone : _____ / Mail : _____

Sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes de Saint-Jeoire.

La période d'occupation (mise en place de la manifestation et restitution de la salle comprise) s'étendra (date et heure précise) :

du : _____ / _____ / _____ dès _____ heures _____

au : _____ / _____ / _____ à _____ heures _____

en vue d'organiser (objet de la manifestation) :

d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1 - Conditions d'utilisation :

La capacité de la salle est de : 130 personnes assises / 220 personnes debout.

L'utilisateur s'engage :

* à contacter **Mme COURCOUL**, en charge de la salle des fêtes, au moins 10 jours avant la manifestation, au **06.60.13.08.21**.

* à utiliser les locaux ci-dessus désignés et à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'utilisateur reconnaît qu'il est mis à sa disposition :

- * la salle des fêtes propre et rangée,
- * la cuisine et son matériel.

L'utilisateur souhaite disposer de la vaisselle pour _____ personnes.

L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

L'utilisateur doit s'assurer que sa manifestation ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

De ce fait :

- * le bruit à l'extérieur de la salle devra cesser dès 22 heures, les portes et les fenêtres devront également être fermées afin de limiter les nuisances sonores.
- * la musique devra cesser à 2 heures du matin. (Aucune dérogation ne sera accordée)

2 - Tarifs en vigueur :

Le tarif d'utilisation de la SP est fixé comme suit (délibération du 19/05/2022) :

- Particuliers résidents à Saint Jeoire : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 au lendemain 02h00) :

200.00 € sans la cuisine / 350.00 € avec la cuisine

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au lundi 02h00) :

380.00 € sans la cuisine / 600.00 € avec la cuisine

- Associations domiciliées à Saint Jeoire : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 au lendemain 02h00) :

30.00 € avec ou sans la cuisine

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au lundi 02h00) :

30.00 € avec ou sans la cuisine

- Ecoles primaires et maternelles publique et privée : Gratuit

- Associations extérieurs dont le siège social est établi sur la CC4R : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 à au lendemain 02h00) :

150.00 € sans la cuisine / 270.00 € avec la cuisine

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au lundi 02h00) :

290.00 € sans la cuisine / 400.00 € avec la cuisine

- Associations extérieurs dont le siège social est établi hors CC4R : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 au lendemain 02h00) :

180.00 € sans la cuisine / 320.00 € avec la cuisine

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au lundi 02h00) :

340.00 € sans la cuisine / 530.00 € avec la cuisine

- Caution salle des fêtes : 200.00 €
- Caution cuisine salle des fêtes (en supplément) : 200.00 €
- Caution vaisselle (en supplément) : 200.00 €
- Etat des lieux effectué le week-end : 50.00 €
- Nettoyage suite état des lieux (prix/heure) : 100.00 €
- Rangement suite état des lieux (prix/heure) : 100.00 €
- Remplacement matériel : coût réel
- Réparation matériel : coût réel
- Désistement tardif (< 2 semaines) : 150.00 €

NOTE : Les associations domiciliées à Saint-Jeoire bénéficient d'une utilisation de salle gratuite par année civile (journée ou week-end, gymnase ou salle des fêtes).

3 - Pièces à fournir :

Vous devez impérativement fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance (à demander à votre « Assureur »).

Fait à Saint-Jeoire, le ____ / ____ / _____

Le Maire,
ou son Représentant,

Signature de l'utilisateur,